

Séance ordinaire du 13 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 13 juin 2023, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2023-06-187

Procès-verbaux des 9 et 30 mai 2023 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 9 et 30 mai 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 9 et 30 mai 2023 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-188

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 944 à S10 952	
60 722 à 60 731	
60 785 à 60 846	
	409 859,60 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} S10 953 à S10 994	
60 847 à 60 907	
	425 324,94 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 3FD000052 à 3FD000083	
	131 558,36 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 13 juin 2023

Résolution 2023-06-189

Faits saillants sur les états financiers terminés au 31 décembre 2022 / Dépôt

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), les faits saillants sur les états financiers 2022 sont déposés et ceux-ci seront disponibles sur le site internet de la Ville.

Résolution 2023-06-190

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Claudie Létourneau

et résolu que Michel Deschamps, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 13 juin 2023 au 8 août 2023 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Michel Deschamps soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-191

Planification stratégique 2023-2027 de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant la présentation, en mai 2023, au Conseil municipal de la Planification stratégique 2023-2027 de la Ville de Saint-Césaire par messieurs Pierre Fortin et Justin Maheu de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, laquelle a été mandatée pour sa réalisation en référence à la résolution n° 2022-03-131;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal approuve et adopte la Planification stratégique 2023-2027 de la Ville de Saint-Césaire datée de mai 2023 telle que réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Montréal.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-192

Fondation Ô p'tit Creux – Contribution de la Ville à l'événement bénéfique du 17 juin prochain / Entérinement

Considérant la Fondation Ô p'tit Creux de Saint-Césaire qui vient en aide aux familles et enfants de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que ladite Fondation organise un événement bénéfique le 17 juin prochain et que la Ville y apporte sa contribution;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 13 juin 2023

Et résolu que le Conseil municipal entérine la contribution de la Ville de Saint-Césaire à l'événement bénéfique du 17 juin 2023 de la Fondation Ô p'tit Creux de Saint-Césaire par le paiement des dépenses suivantes:

- Son-Arts Productions de Saint-Hyacinthe pour une scène, plus taxes (réservation n°4090-0, commande n° 4342 – 26 mai 2023) 540 \$
 - Les Chapiteaux Maska de Mont-Saint-Hilaire pour la moitié du coût du chapiteau, avant taxes (soumission n° SQ-1854 – 30 mai 2023) 250 \$
- Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-193

Centre d'action bénévole de Saint-Césaire – Entente de prêt / Radiation

Considérant le prêt consenti en vertu de la résolution n° 2020-04-180 de la Ville de Saint-Césaire au Centre d'action bénévole de Saint-Césaire (CAB) dans les circonstances particulières causées par la covid-19 sur les opérations du CAB, prêt de 5 000 \$ suivant l'entente signée par les parties le 12 mai 2020;

Considérant que la Ville ne requerra pas le remboursement dudit prêt;

Considérant que les activités du CAB profitent à l'ensemble de notre communauté;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que ledit prêt de 5 000 \$ consenti au Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire en vertu de la résolution n° 2020-04-180 et de l'entente de prêt signée par les parties le 12 mai 2020 soit, et il est radié des livres de la Ville de Saint-Césaire à toute fin que de droit et pour les raisons citées au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-194

Fondation du Centre hospitalier de Granby / Contribution 2023

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'accorder une contribution financière pour l'année 2023, d'une somme de 500 \$ à la Fondation du Centre hospitalier de Granby pour leur campagne de financement 2023 tel qu'il appert dans le document reçu le 26 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-195

MRC de Rouville - Demande au gouvernement fédéral d'éliminer les retraits minimums obligatoires annuels régissant les FERR / Appui

Considérant l'article publié le 18 avril 2023 sur la plateforme « conseiller.ca » par M. Rudy Mezzetta intitulé « FEER : retraits minimums obligatoires »;

Considérant que les règles actuelles qui obligent les personnes retraitées à retirer leurs Fonds enregistrés de revenu de retrait (FERR) selon un calendrier établi en fonction de l'âge les exposant ainsi au risque d'épuiser leur épargne de leur vivant;

Considérant que les FERR ne tiennent pas compte de l'allongement de la durée de vie et des faibles taux de rendement réels associés à des placements plus sûrs et appropriés pour les portefeuilles des aînés;

Considérant que, pour le gouvernement fédéral, l'élimination des retraits minimaux obligatoires des FERR ne représenterait qu'un report d'imposition, et non une élimination de celle-ci;

Considérant que le gouvernement fédéral devrait, selon l'Institut C.D. Howe dans son rapport *Live Long and Prosper? Mandatory RRIF Drawdowns Raise the Risk of Outliving Tax-Deferred Saving Longer* paru en avril 2023, envisager d'éliminer les retraits minimums obligatoires annuels régissant les FERR;

Considérant que le ministère des Finances entreprend actuellement une étude sur les FERR afin de déterminer « si les hypothèses sous-jacentes concernant les taux de rendement, l'inflation et la longévité sont toujours appropriées » et qu'il présentera ses conclusions à la Chambre des communes en juin;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie les démarches de la MRC de Rouville auprès du gouvernement fédéral, afin que celui-ci, dans son étude actuelle sur les FERR, évalue la possibilité d'éliminer les retraits minimaux obligatoires afin de tenir compte de l'allongement de la durée de vie et des faibles taux de rendement réels associés à des placements plus sûrs et appropriés pour les portefeuilles des aînés;

Et résolu également de transmettre la présente résolution d'appui de la Ville de Saint-Césaire à la vice-première ministre et ministre des Finances, M^{me} Chrystia Freeland, à la députée de Shefford, M^{me} Andréanne Larouche, au député de Beloeil-Chambly, M. Yves-François Blanchet ainsi qu'aux municipalités composant la MRC de Rouville, pour les informer de cet appui.
Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 juin 2023

Résolution 2023-06-196

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières - Planification des besoins d'espace 2024-2034 / Approbation

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, comme prescrit aux articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), a transmis à la Ville de Saint-Césaire, la *Planification des besoins d'espace 2024-2034* adoptée par son conseil d'administration, le 25 avril 2023;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance de la *Planification des besoins d'espace 2024-2034* datée du 24 avril 2023;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire approuve la *Planification des besoins d'espace 2024-2034* en référence au document daté du 24 avril 2023 et concernant les écoles Saint-Vincent et Paul-Germain-Ostiguy situées sur son territoire municipal;

Et résolu également, tel que prévu à l'article 272.7 de la LIP, que la présente résolution soit transmise au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières ainsi qu'à la MRC de Rouville pour les informer de telle approbation.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-197

Règlement n° 135-07 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 135-07 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 135 07 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 135-07 modifiant le règlement n° 135 concernant les animaux et amendements » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2023-06-198

Vente d'équipements et d'un véhicule incendie du service de Protection et de Secours civil / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 13 juin 2023

Et résolu d'autoriser la vente du véhicule incendie n° 252 et d'équipements du service de Protection et de Secours civil suivant les dispositions de l'*Entente de services pour la disposition de biens excédentaires* à intervenir entre la Ville de Saint-Césaire et le Centre d'acquisitions gouvernementales et tel qu'il appert dans la recommandation datée du 12 juin 2023, du directeur du service de Protection et de Secours civil, M. Étienne Chassé;

Et résolu aussi que la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, soit autorisée à signer l'*Entente de services pour la disposition de biens excédentaires* avec le directeur général des acquisitions intersectorielles spécialisées du Centre d'acquisitions gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-199

Caméras de surveillance au parc de la Halte routière / Installation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'acquisition et à l'installation de caméras de surveillance au parc de la Halte routière pour le prix de 8 975 \$ plus taxes, auprès de :

- Vitech Électrique de Saint-Césaire (installation électrique avec équipements – proposition n° 20230529D datée du 29 mai 2023) 3 200 \$;
- Les Télésystèmes du Québec de La Présentation (installation des équipements pour l'internet – devis n° 3196 daté du 26 mai 2023) 1 827 \$;
- MBI Sécurité inc. de Granby (installation des caméras et configuration - soumission n° 4573 datée du 30 mai 2023) 3 948 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-200

Moteur électrique de bateau / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un moteur électrique de bateau auprès de Mathias Marine Sports de Saint-Mathias-sur-Richelieu pour le prix de 2 814,89 \$ plus les taxes pour un moteur Minn Kota Terrova 80 lbs 60" 24 volts, tel qu'il appert dans la proposition mise à jour datée du 5 juin 2023 :

Et résolu de plus, de procéder à l'acquisition des batteries et accessoires auprès des détaillants de la région pour une somme de 1 092 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la recommandation datée du 5 juin 2023 du directeur du service de Protection et Secours civil, M. Étienne Chassé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-201

Triathlon 2023 – Parcours en vélo et piétonnier / Autorisation

Il est proposé par Michel Deschamps

Séance ordinaire du 13 juin 2023

Et résolu d'autoriser la tenue de la 3^e édition du triathlon «Au cœur de la Montérégie» qui se déroulera sur le territoire de Saint-Césaire le dimanche 27 août 2023, tel qu'il appert dans la recommandation datée du 26 mai 2023 du directeur du service de Protection et de Secours civil, M. Étienne Chassé.
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-202

Usine de chloration – Installation du système de chloration au bassin de contact (remplacement) / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un contrat pour l'installation du système de chloration au bassin de contact (remplacement) à l'usine de chloration à GBI Mécanique de Granby, pour le prix de 10 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 1693 datée du 20 avril 2023;

Et résolu également que cette dépense soit financée à mêmes les surplus réservés pour l'aqueduc municipal.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-203

Usine de distribution – Réservoir et bassin de rétention au bassin de surpression (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un réservoir et d'un bassin de rétention (remplacement) au bassin de surpression à l'usine de distribution auprès de Les Plastiques Cy-Bo de Laval, pour le prix de 5 540 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 79343 Rev. 0 datée du 25 mai 2023.

Et résolu également que cette dépense soit financée à mêmes les surplus réservés pour l'aqueduc municipal.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2023-06-204

OBV Yamaska – Assemblée générale annuelle 15 juin / Inscription

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'entériner les frais d'inscription et contribution de 57,50 \$ taxes incluses lors de la participation d'un élu représentant la Ville à l'assemblée générale annuelle de l'organisme de Bassin Versant de la Yamaska (OBV Yamaska) du 15 juin prochain à Granby.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-205

PIIA-06-2023 soumis par M. Geoffroi Cazalais, représentant la Maison de jeunes des Quatre Lieux, la propriétaire du lot n° 1 592 232 situé au 2002, avenue de l'Union / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant l'implantation d'une enseigne isolée (sur poteaux), demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Geoffroi Cazalais, représentant la Maison de jeunes des Quatre Lieux, la propriétaire du lot n° 1 592 232 du cadastre du Québec, situé au 2002, avenue de l'Union, en zone n° 403;

Séance ordinaire du 13 juin 2023

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-06-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 25 mai 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, le PIIA-06-2023 concernant l'implantation d'une enseigne isolée (sur poteaux), demande soumise en vertu du règlement de PIIA no 69 et amendements par M. Geoffroi Cazalais, représentant la Maison de jeunes des Quatre Lieux, la propriétaire du lot n° 1 592 232 du cadastre du Québec, situé au 2002, avenue de l'Union, en zone n° 403.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-206

PIIA-07-2023 soumis par M^{me} Chloé Chartrand, représentant Habitation NC inc., la propriétaire du lot n° 6 102 383 situé au 960, avenue de l'Union / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de modifier le PIIA-06-2022 et le PIIA-11-2022 autorisés respectivement par les résolutions n°s 2022-03-122 et 2022-06-264, demande soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Chloé Chartrand, représentant Habitation NC inc., la propriétaire du lot n° 6 102 383 du cadastre du Québec, situé au 960, avenue de l'Union en zone n° 121;

Considérant que la modification vise l'implantation, les dimensions du bâtiment, ainsi que sa hauteur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-07-2023 présenté lors de leur réunion tenue le 25 mai 2023, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-07-2023 modifiant le PIIA-06-2022 et le PIIA-11-2022 concernant l'implantation, les dimensions et la hauteur du bâtiment d'habitation multifamiliale de 12 logements, tel que soumis par M^{me} Chloé Chartrand, représentant Habitations NC inc., la propriétaire du lot n° 6 102 383 du cadastre du Québec, situé au 960, avenue de l'Union en zone n° 121.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2023-06-207

Complexe sportif – Poste saisonnier d'entretien ménager et loisirs (remplacement) / Embauche

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'embauche de M. Émile Richer au poste saisonnier (remplacement) d'entretien ménager et loisirs au Complexe sportif;

La rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur des emplois saisonnier.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 juin 2023

Résolution 2023-06-208

Soccer Été 2023 – Mandat d'arbitrage / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver le mandat d'arbitrage pour la saison de soccer de l'Été 2023 comme suit :

Désignation des arbitres;

- M. Nathan Tétreault,
- M. Lucas Denis,
- M^{me} Amélia Plante,
- M. Isaac Normandin,
- M. Élia St-Pierre,
- M. Justin Messier,
- M. Charles Fournier,
- M. Théo Paquette,
- M. Olivier Boucher,
- M. Émile Normandin-Duchaine,
- M. Éthan Plourde.

Tarifs appliqués selon la catégorie

- Catégorie Novice (U6): 17 \$ / partie,
- Catégorie Atome (U8) et Moustique (U10): 18 \$ / partie,
- Catégorie Pee-Wee (U13) : 21 \$ / partie.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2023-06-209

Piscine au Complexe sportif – Réparations / Entérinement

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'entériner les dépenses pour les travaux de réparations de la piscine au Complexe sportif, lesquels travaux ont été exécutés par GBI Mécanique de Granby pour le prix de 15 561,04 \$ plus les taxes et tel qu'il appert dans la soumission n° 1688 datée du 12 avril 2023 et la facture n° 059971 datée du 28 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2023-06-188, 2023-06-192, 2023-06-194, 2023-06-199, 2023-06-200, 2023-06-202,
2023-06-203, 2023-06-204, 2023-06-207, 2023-06-208, 2023-06-209.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe